



## Chèque emploi service litige

Par **Vineta\_jerome**, le **03/11/2011** à **14:25**

Bonjour,

Je suis employé en chèque emploi service depuis 6 ans à mi temps j'ai une personne agée (ménage,entretien,petit soin,...).

Après un arrêt maladie de 2 semaines (mal de dos), quand j'ai voulu reprendre le travail, j'appelle pour confirmer ma venue, et pas de réponse!

J'insiste, 1 personne décroche (connais pas) et la personne me répond "elle n'est pas là!", j'insiste encore mais bizarrement ça sonne occupé en permanence!!!

Suite à tout ça, j'envoie un recommandé pour des jours qu'elle n'avait pas déclarée et le salaire qu'elle me doit.

Et là, grande surprise, une réponse en recommandé! elle me paye et m'écrit qu'elle n'a pas de nouvelles depuis mon arrêt maladie!!!! Et en plus, m'écrit que je ne me suis pas rendu à mon travail donc faute grave!

Elle me propose "pour rester en bon terme" de démissionner!

Je ne suis pas du tout d'accord!

Quels sont les recours et que dois je faire.

Ps: si je voulais démissionner, il y a un préavis 2 mois à faire.

Merci

Par **P.M.**, le **03/11/2011** à **18:09**

Bonjour,

Vous pourriez envoyer une nouvelle lettre recommandée avec AR à l'employeur indiquant que vous n'avez jamais eu l'intention de démissionner et que vous attendez au contraire ses consignes pour reprendre le travail puisqu'elle a obligation de vous fournir du travail, ce qu'elle refuse apparemment mais que vos salaires restent dû...

Si l'employeur voulait invoquer une faute grave, elle aurait dû engager une procédure de licenciement avec une convocation à un entretien préalable mais après s'être assurée de vos intentions...